MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction générale du Trésor

BRÈVES ÉCONOMIQUES D'AFRIQUE CENTRALE

UNE PUBLICATION DU SERVICE ÉCONOMIQUE REGIONAL DE YAOUNDE

Septembre 2021

Zoom sur les échanges commerciaux avec la CEMAC au premier semestre 2021

LE CHIFFRE À RETENIR

648,9 M€

d'exportations françaises vers la CEMAC au 1er semestre 2021

Les exportations françaises vers les pays de la CEMAC au premier semestre 2021 sont relativement stables par rapport au premier **semestre de l'année précédente** (+0,3 % à 648,**9 M€)**. Elles sont néanmoins en retrait de 9 % par rapport au niveau atteint en 2019. L'évolution est contrastée selon les pays, la baisse des ventes vers la Guinée équatoriale, le Tchad et le Gabon étant compensée par la hausse des exportations vers le Cameroun, le Congo, et la RCA. Si les exportations reprennent au Cameroun (+4,4 % à 275 M€), dépassant de 2,4 % le niveau de 2019, au Congo, l'augmentation de +6,1 % (à 124 M €) des ventes françaises ne permet pas de retrouver le niveau du premier semestre 2019, puisque le premier semestre 2020, marqué par la crise sanitaire, avait connu une chute de 24 % des exportations. Les achats de la Guinée équatoriale - le plus petit importateur de produits français dans la zone- continuent dans une tendance globalement baissière, et connaissent une chute importante (- 42 %). Au Tchad où les exportations avaient progressé de +7% au S1 2020 malgré le contexte de crise sanitaire, les ventes françaises sont en baisse de 13 % à 36 M€. Enfin, le Gabon enregistre une baisse de ses achats (-2,9 %), moins forte qu'au premier semestre de l'année précédente (-11,4 %).

Contrairement aux exportations, les importations françaises depuis la CEMAC connaissent une hausse significative (+18,2 % à 401,3 M€) au premier semestre 2021, en raison de la hausse d'achats d'hydrocarbures (+79,7 M €), principalement depuis la Guinée équatoriale et le Tchad. Les importations hors hydrocarbures, sont en revanche en baisse de 8,5 % (à 191,4 M**€**) par rapport à 2020, après une augmentation de 4,4 % l'année précédente. Exception faite de la RCA et du Congo où les achats de la France sont à la hausse, tous les autres pays connaissent une chute de leurs ventes, la baisse atteint ainsi 27 % au Tchad et se prolonge également en Guinée équatoriale de 27 % après une chute importante en 2020 (-96,8%). Au Cameroun, les importations baissent également (-12,6 % à 112,0 M€) mais leur niveau reste comparable à celui de 2019.

Exportations françaises vers les pays de la CEMAC (en M EUR)

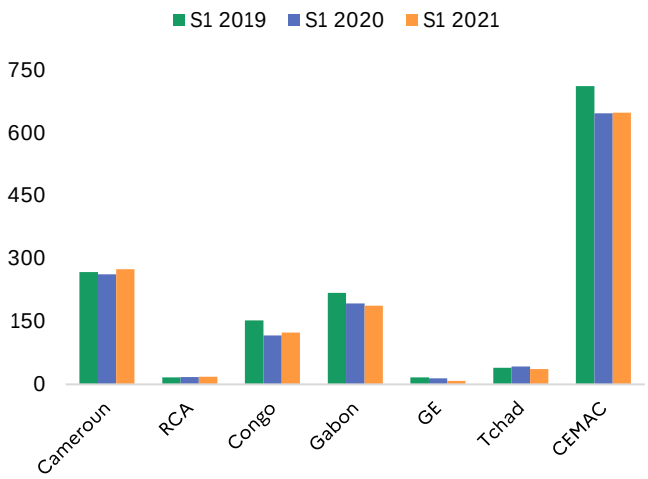

Importations françaises depuis les pays de la CEMAC (en M EUR)

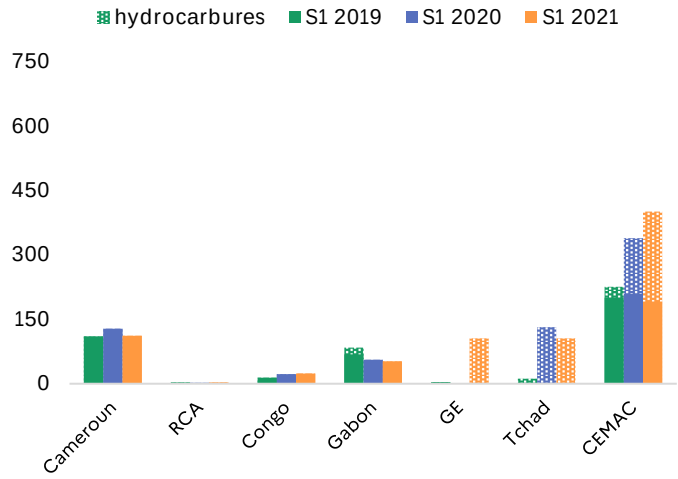

Source : Douanes françaises

Régional

Sommet extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC du 18 août 2021

Sur convocation du Président en exercice de la CEMAC, Paul Biya, un Sommet extraordinaire a réuni en visioconférence le 18 août 2021 cinq chefs d'Etat de la sous-région et le Premier ministre du Congo, représentant du Président Denis Sassou Nguesso. Des invités des organismes et pays partenaires techniques et financiers de la zone, à l'instar de Kristalina Georgieva (FMI), David Malpass (Banque mondiale), Serge N'guessan (BAfD), Emmanuel Moulin (France) ont également participé à la rencontre.

Précédé de réunions préparatoires au niveau des instances de la Commission de la CEMAC, le Sommet avait pour objectif d'évaluer la situation macro-économique de la CEMAC en contexte de pandémie du Covid-19 et d'analyser des mesures de redressement pour renforcer la résilience des économies de la sous-région. En effet, la pandémie de Covid-19 et la chute des cours du pétrole ont déclanché une nouvelle crise économique dans la zone. Selon les dernières estimations du FMI, la CEMAC a enregistré une récession à hauteur de -2,6% en 2020, et ne devrait connaître qu'une reprise modérée en 2021 (+ 2,6 %) et en 2022 (+ 2,6 %).

Intervenant quelques semaines après la conclusion de programmes de seconde génération avec le FMI au Cameroun et au Gabon, le Sommet régional visait également à soutenir l'engagement des autres pays dans de nouveaux programmes avec le Fonds. Le Président Paul Biya, a souligné l'urgence d'accélérer le rythme de mise en œuvre des réformes structurelles, dont les résultats atteints sont « mitigés » et davantage fragilisés par la crise sanitaire actuelle. Il est également revenu sur la nécessité d'améliorer le climat des affaires dans la sous-région pour permettre au secteur privé de s'impliquer davantage dans la relance de la croissance.

Les chefs d'Etat ont adopté un communiqué, reprenant notamment une liste de 24 résolutions visant à juguler les crises sécuritaire, sanitaire et économique dans la sous-région.

Cotation à la BVMAC des emprunts obligataires du Congo et du Gabon

Le 30 juillet 2021 s'est déroulée la cérémonie de première cotation des obligations de l'Etat du Congo et de l'Etat gabonais à la Bourse des valeurs mobilières d'Afrique centrale (BVMAC), les premières des Etats depuis le début de l'année 2021. Les deux cotations font suite aux opérations d'appel public à l'épargne des Etats du Congo et du Gabon sur le marché financier sous régional qui leur ont permis de lever respectivement 113,2 Mds et 188,8 Mds FCFA, réalisant ainsi des taux de souscription de 113,2 % et 107,9 %. Les sommes levées devraient permettre au Congo de financer des projets d'investissements prévus dans la loi de finances 2021, tandis qu'au Gabon, elles serviraient à l'apurement de la dette et au financement des projets prioritaires du Plan d'accélération de la transformation (PAT) de l'économie gabonaise. Ces deux emprunts portent ainsi le nombre de lignes obligataires cotées à la BVMAC à douze, et la capitalisation du compartiment obligataire à 825,2 Mds FCFA au 12 août 2021, contre 33,2 Mds pour le compartiment des actions.

Mise en application de l'interdiction d'exporter les grumes de bois différée à janvier 2023

Prévue initialement pour le 1er janvier 2022, l'application de la décision d'interdiction des exportations du bois en grume par les pays de la Cemac (Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, RCA et Guinée équatoriale) et la RDC a été repoussée d'un an. Ce report a été annoncé le 28 juillet 2021, lors de la réunion des ministres en charge des Forêts, de l'Industrie, de l'Environnement, de l'Économie, de la Planification, des Finances et du Budget des États membres de la Cemac et de la RDC. Une période transitoire allant de janvier à décembre 2022, devrait permettre aux pays de réaliser les études préalables de maturation des projets d'investissements dans la transformation du bois. Pour la première phase, deux zones économiques spéciales pour l'installation des industries de 1ère, 2e et 3e transformation du bois et deux plantations forestières auraient été identifiées dans chaque pays.

Le Cameroun et le Gabon interconnectés par fibre optique

La ministre camerounaise des Postes et télécommunications, Minette Libom Li Likeng, et le ministre gabonais de la Communication et de l'Economie numérique, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou, ont inauguré le 15 juillet 2021 dans la localité gabonaise Meyo-Kye, le point d'interconnexion des deux pays par la fibre optique. L'infrastructure d'interconnexion numérique a été réalisée dans le cadre du projet Central Africa Backbone (CAB), qui vise à relier par fibre optique les six pays de la CEMAC. Longue de 22 Km, elle s'étend de Bitam au Gabon, à la ville frontalière de Kyé-Ossi située dans la région du Sud Cameroun. Elle pourrait bientôt être suivie par l'interconnexion Cameroun-Congo dont les travaux affichaient un taux de réalisation de 98 % au 2 juin 2021, selon le comité de pilotage du CAB.

Cameroun

L'ITIE lève la suspension temporaire du Cameroun

Le 23 juillet 2021, le Conseil d'administration de l'Initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE) a levé la suspension temporaire du Cameroun, en vigueur depuis le 1er avril 2021, en raison du retard accusé par le pays dans la publication de son rapport ITIE 2018. La décision du Conseil d'administration fait suite à la régularisation de la situation du Cameroun à travers la publication du rapport le 30 juin 2021. Un atelier de présentation du rapport au public s'est d'ailleurs tenu le 29 juin à Yaoundé sous la présidence du Ministre de l'industrie, de mines et du développement technologique. Pour rappel, l'ITIE est un mécanisme volontaire qui vise à renforcer, dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, la bonne gouvernance des revenus publics issus de leur

extraction. Le rapport ITIE 2018 porte ainsi à 14 le nombre de rapports publiés par le Cameroun depuis 2001. Le rapport ITIE de l'année 2019 est quant à lui attendu en octobre 2021.

Démarrage des activités du comité de suivi-évaluation de la SND30

La première session du Comité National de Suivi-Evaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement 2020-2030 (CNSE/SND30) s'est tenue le 15 juillet 2021 à Yaoundé. Sous la présidence du ministre délégué auprès du ministre de l'Economie, de la planification et de l'aménagement du territoire, Paul Tasong, cette session était dédiée à l'élaboration du plan de communication pour la vulgarisation de la SND30 et la mise en mise en place des sous-commissions sectorielles. Pour mémoire, le Comité a été créé le 23 mars 2021. Il est chargé de veiller à la finalisation des projets et réformes entamés dans le cadre du Document de stratégie pour la croissance et l'emploi et d'assurer le suivi et l'encadrement technique et opérationnel des travaux relatifs à la mise en œuvre de la SND30.

Le Conseil d'administration du FMI approuve un accord de 689 M USD en faveur du Cameroun

Le Conseil d'administration du FMI a approuvé le 29 juillet 2021 un nouvel accord triennal en soutien au programme des réformes économiques et financières du gouvernement camerounais pour la période 2021-2024. Le nouveau financement combine la Facilité élargie de crédit (1/3) et le Mécanisme élargi de crédit (2/3) pour un montant total de 483 M DTS (environ 375 Mds FCFA), soit 175 % de la quote-part du pays. Ce financement devrait permettre de couvrir 37 % des besoins de financement du programme économique du Cameroun sur la période 2021-2024 (environ 1000 Mds FCFA). Appuyé sur cinq piliers et en articulation avec la SND30, il vise à soutenir la reprise post-Covid, renforcer la viabilité extérieure et budgétaire à moyen terme, et mettre en œuvre le programme de réformes structurelles du gouvernement pour une croissance soutenue, plus inclusive et diversifiée. Une attention particulière est portée sur l'amélioration de la gouvernance, de la transparence et la lutte contre la corruption. Le programme permettrait de catalyser les financements des autres partenaires techniques et financiers. A ce stade, pour la première année, des appuis budgétaires seraient ainsi attendus, notamment de la Banque mondiale et de l'Union européenne. Par ailleurs, l'approbation du Conseil d'Administration est assortie d'un décaissement immédiat de 96 Mds FCFA, les suivants étant conditionnés par la validation des différentes revues semestrielles des progrès dans la mise en œuvre des réformes. La première revue est prévue pour décembre 2021.

Budget de l'Etat 2020 : exécution des ressources à 102,1 % et des dépenses à 99,0 % par rapport à la LFR

Dans le contexte marqué par la crise sanitaire mondiale, le budget 2020 s'est globalement réalisé dans les limites prévisionnelles de la loi de finances rectificative 2020, mais affiche une baisse importante par rapport à 2019. Selon le rapport d'exécution du budget publié par le ministère des Finances, les ressources budgétaires mobilisées se sont élevées à 4 500,2 Mds FCFA à fin décembre 2020, contre une prévision révisée de 4 409,0 Mds, soit un taux de réalisation de 102,1%. Toutefois, elles sont en retrait de 11,9 % (- 605,6 Mds) par rapport à 2019.

Dans le détail, les recettes internes ont été mobilisées à 111,5 % des prévisions, tandis que les emprunts et dons ont été exécutés à 86,9 %. Les dépenses quant à elles se sont élevées à 4 363,6 Mds, soit 45 Mds en deçà des prévisions révisées. Elles connaissent ainsi une baisse de 15,4 % par rapport à 2019. Les dépenses courantes ont été exécutées à hauteur de 113,2 %. Les dépenses en capital, en revanche, ont affiché un taux d'exécution de 84,7 %, les dépenses sur financements extérieurs n'ont été réalisées qu'à 68,7 % contre 104,4 % pour les

dépenses sur ressources propres. Le service de la dette publique a quant à lui été exécuté à 83,8 % en lien avec une sous-exécution du service de la dette publique intérieure (76,4 %). Le déficit budgétaire global s'est finalement élevé à 815,2 Mds (3,6 % du PIB) en-dessous de la prévision révisée de 986,6 Mds (4,5 %), il était de 3,5 % du PIB en 2019 (786,8 Mds). S'agissant du Fonds de solidarité nationale pour la lutte contre le coronavirus (CAS Covid-19), sur les 180 Mds attendus, 161,9 Mds étaient mobilisés à fin décembre 2020, soit un taux d'exécution de 89,9 %. Les dépenses se sont également élevées à 161,9 Mds, dont 116,7 Mds ordonnancés dans le dispositif de gestion budgétaire du CAS et de 45,2 Mds de dépenses en avances de trésorerie au bénéfice du ministère de la Santé avant la signature du décret de répartition de Fonds Covid-19.

Garantie de 200 Mds FCFA pour les prêts bancaires accordés aux entreprises

Le ministre des Finances, Louis Paul Motazé, l'Association professionnelle des établissements de crédit du Cameroun (Apeccam), l'Association nationale des établissements de microfinance du Cameroun (Anemcam) ont signé le 22 juillet 2021 une convention de garantie de l'Etat d'un montant de 200 Mds FCFA pour les emprunts intérieurs d'entreprises publiques et privées.

Cette ligne de garantie, annoncée dans la loi de finances 2021, vise à faciliter l'obtention des prêts par les entreprises intervenant dans les secteurs prioritaires retenus par la SND30 (agro-industrie, numérique, forêt-bois, textile-confection-cuir, mines-métallurgie-sidérurgie…) mais également celles touchées par la pandémie. La garantie couvrirait une partie du montant du prêt, pouvant atteindre 50 % pour les grandes entreprises, 70 % pour les petites et moyennes entreprises, et jusqu'à 80 % pour les entreprises exerçant dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest.

APE Cameroun-UE : Début de la 6ème phase de démantèlement tarifaire

Selon un communiqué du Ministre des finances, Louis Paul Motaze du 3 août 2021, le Cameroun engage la sixième phase du démantèlement tarifaire de l'Accord de Partenariat Economique avec l'Union européenne (UE) le 4 août 2021. A partir de cette date, les taux de démantèlement du droit de douane applicables aux importations camerounaises depuis l'UE passent à 75 % pour les marchandises du deuxième groupe (clinker, intrants pour l'industrie alimentaire, machines et appareils, groupes électrogènes, camions,…) et à 20 % pour celles du troisième groupe (carburants, ciment, véhicules de tourisme et de transport de personnes, motocycles,…). Pour rappel, les produits du premier groupe (produits pharmaceutiques, engrais, pesticides, tourteaux, papiers et cartons,…) sont complètement exonérés de droits de douane depuis l'entrée en vigueur de la cinquième phase de démantèlement tarifaire le 1er janvier 2021.

Signature de l'accord de prêt de 106 Mds FCFA avec la BAfD pour la construction de la Ring Road

Un accord de prêt d'un montant de 106 Mds FCFA a été signé entre le ministère de l'économie et la BAfD (Banque africaine de développement) le 18 juin 2021. Il concerne la deuxième tranche du prêt BAfD pour le financement de la section camerounaise de la route transafricaine, la première tranche d'un montant de 12 Mds ayant été octroyée en 2019. Les fonds sont destinés aux travaux de réhabilitation et de bitumage de l'axe routier qui permettra de relier le Cameroun et le Nigéria. D'un linéaire de 365 Km, la Ring-Road traverse 5 des 7 départements de la région du Nord-ouest et comprend plusieurs raccordements à la frontière nigériane. Pour mémoire, le coût du projet s'élève à 167,3 Mds, mobilisé grâce à un prêt de la BAfD dont la contribution représente 70 % du total, un prêt de l'*Africa Growing Together Fund* (AGTF) qui est un fonds fiduciaire

de la coopération entre la BAfD et la Chine (17%), et la contribution du gouvernement camerounais (13 %).

Congo

Mise en concession d'infrastructures dans les secteurs de l'électricité et de l'eau

L'État congolais a approuvé, en Conseil des ministres du 28 juillet, deux contrats de concession pour la gestion d'infrastructures dans le secteur de l'électricité et de l'eau. Le premier contrat, d'une durée de 30 ans, signé entre l'État et la société de droit turque AKSA Energy Company, porte sur la réhabilitation de la Centrale électrique de Djeno, située à Pointe-Noire, à l'arrêt depuis novembre 2013. La société a pour mission de porter la puissance de cette centrale à 100 MW, la puissance actuelle étant de 50 MW. Le second contrat, signé entre l'État et la société suisse 3P Renewables Switzerland SA, porte sur la gestion déléguée, sous forme de PPP de type BOOT, de nouvelles infrastructures de production d'eau potable à partir du lac Gambouissi, à Pointe-Noire.

Lancement d'une campagne de vulgarisation de la Stratégie nationale de mise en œuvre de la ZLECAF

Le ministère en charge du commerce a lancé, le 4 août à Brazzaville, une campagne de vulgarisation de la Stratégie nationale de mise en œuvre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). L'élaboration de cette stratégie a été financée par l'Union européenne, au travers le 11ème FED, dans le cadre du Programme de renforcement des capacités commerciales et entrepreneuriales (PRCCE2). Le coût annuel de la mise en œuvre de cette Stratégie est estimé à 17,5 Mds FCFA hors infrastructures et à 215 Mds FCFA, en intégrant les infrastructures, sur la période 2021-2030. Cette période correspond au délai de 10 ans sollicité par l'État congolais avant la mise en œuvre effective de la ZLECAF. C'est en décembre 2018 que le Congo-Brazzaville a ratifié l'accord sur la ZLECAF.

Loi de finances rectificative 2021

Le projet de loi de Finances rectificative 2021 a été adopté par les deux chambres du Parlement les 8 et 9 août 2021. La LFR 2021 prévoit des recettes budgétaires de 1 671,6 Mds FCFA, en baisse de 202,3 Mds par rapport aux prévisions initiales (-10,8%), et des dépenses de 1 521,0 Mds FCFA, en baisse de 123,6 Mds (-7,5%), en lien avec la baisse des ressources. Le solde budgétaire s'établirait ainsi à 150,6 Mds FCFA. Elle prévoit également en financement et en trésorerie des ressources de 142,4 Mds FCFA et des charges de 685,3 Mds FCFA. Il se dégagerait ainsi un gap de trésorerie de 542,9 Mds FCFA, partiellement résorbé par l'excédent budgétaire, entraînant un gap de financement résiduel de 392,2 Mds FCFA. Ce budget a été réajusté sur la base de nouvelles hypothèses pétrolières : une production de 109 millions de barils pour un prix fixé à 58 USD le baril, avec un dollar qui se change à 530 FCFA. Le financement de ce gap dépendra aussi bien de la stratégie d'apurement de la dette intérieure, d'un retournement favorable de la conjoncture économique que de l'issue des négociations en cours avec les partenaires au développement.

Gabon

Le FMI approuve un accord triennal de 553,2 M USD au titre du MEDC en faveur du Gabon

Le Conseil d'administration du FMI a approuvé le 28 juillet 2021, un accord de trois ans au titre du mécanisme élargi de crédit (MEDC) en faveur du Gabon pour un montant de 388,8 M DTS (environ 553,2 M USD), soit 180 % de la quote-part du pays. Un décaissement immédiat d'environ 115,25 M USD en appui budgétaire a suivi cette approbation. Le nouveau programme

vise à soutenir la réponse gouvernementale face à la pandémie de Covid-19 et à accompagner la mise en œuvre du Plan d'accélération de la transformation (PAT) 2021-23 des autorités. Les réformes du programme sont axées sur la « création d'un espace budgétaire pour les dépenses sociales prioritaires, la réduction de la vulnérabilité de la dette, le renforcement de la gouvernance et de la transparence, et l'amélioration de l'inclusion financière ». Si l'économie gabonaise a connu une contraction estimée a - 1,8 % en 2020, sous l'effet de la pandémie et de la chute des cours du pétrole, les services du Fonds projettent une reprise à 1,5 % en 2021, et la croissance pourrait retrouver son niveau d'avant-crise (3,9 %) en 2022.

Guinée équatoriale

Accord de prêt de la BDEAC de 1,9 Md FCFA pour le développement de l'agro-industrie

Le Président de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale et le Directeur général de la Société équato-guinéenne Alimentacion Guineana SL, ont signé le 28 juin 2021 à Malabo un accord de prêt d'un montant de 1,9 Md FCFA. Le financement est destiné à l'implantation d'une unité de transformation de fruits tropicaux (ananas) à Kom Esambira dans le district de Mongomo. La mise en œuvre du projet permettrait entre autres la création de plus de 2 800 emplois, l'amélioration des revenus des producteurs d'ananas, et l'exportation de produits agricoles transformés par le pays. Sur ce dernier point, il convient de noter que les exportations équato-guinéennes sont dominées à 90 % par les hydrocarbures, selon les statistiques de la Cnuced (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement).

Tchad

Cadre commun de traitement de la dette : engagement du comité des créanciers du Tchad

La quatrième réunion du comité des créanciers du Tchad (Chine, France, Inde, Arabie Saoudite), mis en place en avril 2021, s'est tenue le 11 juin. Lors de cette réunion, les membres du comité se sont engagés à négocier avec le Tchad les termes d'une restructuration de leurs créances qui sera finalisée dans un protocole d'accord (MoU). Ils ont également invité les créanciers privés et autres créanciers bilatéraux officiels à « *s'engager sans délai à négocier avec le Tchad ces traitements de la dette qui sont cruciaux pour assurer la pleine efficacité du traitement de la dette du Tchad dans le cadre commun* ». Pour mémoire, le Tchad est le premier pays à avoir sollicité le « cadre commun de traitement de la dette » mis en place par le Club de Paris et le G20 en faveur des pays éligibles à l'ISSD (Initiative de suspension du service de la dette).

RDC

Le FMI approuve un accord triennal de 1,5 Md USD au titre de la facilité élargie de crédit

Plus de dix ans après l'interruption du dernier programme des autorités congolaises avec le Fonds et après deux années de négociation, le FMI a validé le 15 juillet 2021, une facilité élargie de crédit d'un montant de 1,52 Md USD, soit l'équivalent de 100 % de la quote-part du pays, avec un premier décaissement immédiat de 216,9 MUSD. Le programme, qui s'étend sur trois années, s'appuie sur trois axes : (i) la création de l'espace budgétaire pour les dépenses sociales et d'investissement prioritaires, (ii) le renforcement du cadre de la politique monétaire et du secteur financier, et (iii) l'amélioration de la gouvernance

et la lutte contre la corruption. Sur le plan budgétaire, le programme a pour objectif d'accroître la mobilisation de recettes intérieures tout en renforçant la discipline budgétaire. Au niveau macroéconomique, il sera question de maintenir l'inflation à un niveau faible avec comme mesure phare, entre autres, le renforcement de la situation financière, de la gouvernance et de l'indépendance de la banque centrale. Enfin, les efforts déjà engagés par les autorités congolaises en matière de gouvernance, notamment la gestion et la transparence dans le secteur des ressources naturelles (publication de contrats) seront également être suivis dans le programme.

La direction générale du Trésor est présente dans plus de 100 pays à travers ses Services économiques.
Pour en savoir plus sur ses missions et ses implantations : www.tresor.economie.gouv.fr/tresor-international

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA RELANCE
Liberté
Égalité
Fraternité

Responsable de la publication : Service économique régional de Yaoundé
Rédacteurs : Service économique régional de Yaoundé,
Services économiques de Libreville,
de Brazzaville, et de Kinshasa, et correspondants

Rendez-vous sur cette page pour vous abonner